Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur :
centraledesmarchés.com

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 € ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Marchés publics

Procédure adaptée

Lycée Amiral Ronarc'h à Brest
Construction d'un bâtiment d'externat
Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage
Qualité Environnementale - OP17ZS56

RECTIFICATIF

Procédure adaptée - Marchés d'études

1. Maître d'ouvrage : Région Bretagne, Direction de l'immobilier et de la logistique, 283, avenue du Général-Patton, CS 21101, 35711 Rennes cedex 7.
2. Mandataire : SemBreizh, 13, rue du Clos-Courtel, 35510 Cesson-Sévigné.
3. Mode de passation choisi : procédure adaptée avec possibilité de négociation (articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique).
4. Objet des marchés :
Lieu d'exécution : Lycée Amiral Ronarc'h, rue Mozart, 29200 Brest.
Nature des travaux : construction d'un bâtiment d'externat.
Variantes : non autorisées.
5. Justificatifs à produire : les candidats devront produire un dossier complet comprenant la lettre de candidature (DC1 ou forme libre), les renseignements sur l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, la capacité économique et financière et les capacités techniques et professionnelles et détaillés au règlement de consultation (DC2 ou forme libre).
6. Article modifié : dans l'article 9 du précédent AAPC, la date limite de réception des offres était fixée au 7 février 2025 à 16 h 00
La date limite de réception des offres est repoussée au 3 mars 2025 à 16 h 00.
L'ensemble des autres éléments reste inchangé.
7. Date d'envoi à la publication : 31 janvier 2025.

Commune de **Saint-Laurent**

Travaux de sécurisation et aménagement du bourg

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : Identification de l'acheteur :
Nom complet de l'acheteur : mairie Saint-Laurent.
Numéro national d'identification :
Siret : 21220310300016.
Ville : Saint-Laurent.
Code postal : 22140.
Groupement de commande : non.
Section 2 : Communication :
Moyen d'accès aux documents de la consultation :
Lien URL vers le profil d'acheteur :
https://demat.centraledesmarches.com
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Nom du contact : Annie Le Gall, le maire.
Adresse mail du contact : mairiesaintlaurent@wanadoo.fr
Numéro de téléphone du contact : 02 96 43 24 62.
Section 3 : Procédure :
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.
Conditions de participation :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle : voir RC.
Capacité économique et financière : voir RC.
Capacité technique et professionnelle : voir RC.
Technique d'achat : sans objet.
Date et heure limites de réception des plis : 3 mars 2025 à 12 h 00.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidat : non.
Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.
L'acheteur exige la présentation des variantes : non.
Section 4 : Identification du marché :
Intitulé du marché : travaux de sécurisation et aménagement du bourg.
Code CPV principal : 45233140-2.
Type de marché : travaux.
Lieu principal d'exécution du marché : bourg de Saint-Laurent.
Consultation à tranches : non.
La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : non.
Section 5 : Lots :
Marché alloti : non.
Section 6 : Informations complémentaires :
Visite obligatoire : non.

Vie des sociétés

MANU HYDRO

Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 euros
porté à 105 000 euros
Siège social : 5, rue des Lauriers
22170 PLERNEUF
852 471 879 RCS Saint-Brieuc

CAPITAL SOCIAL

L'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 1er octobre 2024 a décidé d'augmenter le capital social de 100 000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital avec effet au 1er octobre 2024, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.
Article 7 - Capital social
Ancienne mention : le capital social est fixé à cinq mille (5 000) euros.
Nouvelle mention : le capital social est fixé à cent cinq mille (105 000) euros.

Pour avis
La Gérance.

SCEA DE SAINT JUDE

Société civile
d'exploitation agricole
Au capital de 1 000 euros
Siège social : Rubertel
22390 BOURBRIAC
RCS Saint-Brieuc 445 242 050

MODIFICATION

L'acte unanime en date du 6 janvier 2025 a décidé des modifications statutaires suivantes : transfert du siège social à 10, Sant Jud, 22390 Bourbriac.
Augmentation du capital social à 7 500 euros.
Transformation de la SCEA en EARL, mentionnant la publication des mentions suivantes :
Dénomination sociale : EARL L'Oeuf De Saint Jude.
Forme : société civile régie par la loi n° 85-697 du 11 juillet 1985.

La Gérance.

SCEA DE SAINT JUDE

Société civile d'exploitation agricole
Au capital de 2 000 euros
Siège social : «Rubertel»
22390 BOURBRIAC
RCS Saint-Brieuc 445 242 050

MODIFICATIONS DE S.C.E.A.

L'acte unanime en date du 6 janvier 2025 a constaté la fin des fonctions de gérant de Mme Sylvie Le Foll et la réduction du capital social à 1 000 euros, à compter du 2 février 2024.

La Gérance.

YCL EXPERTISE

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : Jardin Paysager Julien Le Duc.
Forme sociale : société a responsabilité limitée.
Siège social : Run An Dolenn, 22420 Plouzélambre.
Objet social : toutes activités et prestations de paysagiste, d'aménagement paysager, de création et d'entretien d'espaces verts, parcs et jardins ; travaux divers d'espaces naturels ; tous petits travaux de construction d'ouvrages paysagers (petite maçonnerie, édification de murets, installations d'arrosage), dans le cadre de l'aménagement d'espaces verts ; la production de végétaux ; réalisation de tous conseils, de toutes prestations, de tous audits et de toutes missions liés directement ou indirectement à ces activités ; (...).
Durée : 99 ans.
Capital social : 2 000 euros.
Gérance : Julien Le Duc, Ses, sis Run An Dolenn, 22420 Plouzélambre sans limitation de durée.
RCS Saint-Brieuc.

Pour avis.

GILLES MENARD

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Me Gilles Menard, notaire à Plérin, en date du 30 janvier 2025, à Plérin.
Dénomination : Bleu Seven.
Forme : société civile immobilière.
Siège social : 3, rue des Mimosas, immeuble 1.618, 22190 Plérin.
Objet : l'acquisition en état futur d'achèvement d'un immeuble sis rue Buffon à Saint-Brieuc, à usage de bureaux et de stockage et une parcelle de terre à usage futur de stationnement. La gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement des locaux susvisés. Dans ce cadre, la société pourra être amenée à donner toute garantie et notamment garantie hypothécaire à la condition expresse qu'elle y ait un intérêt et plus généralement réaliser toutes opérations financières se rattachant directement et indirectement à l'activité ci-dessus décrite ou susceptible d'en faciliter la réalisation pourvu que ces opérations ne modifient par le caractère civil de la société.
Durée de la société : 99 années.
Capital social fixe : 100 euros.
Cession de parts et agrément : toutes opérations, notamment toutes cessions, échanges, apports en société d'éléments isolés, donations, ayant pour but ou pour conséquence le transfert d'un droit quelconque de propriété sur une ou plusieurs parts sociales entre toutes personnes physiques ou morales à l'exception de celles qui seraient visées à l'alinéa qui suit, sont soumises à l'agrément de la société.
Toutefois interviennent librement les opérations entre associés et leurs descendants, ainsi qu'au bénéfice du conjoint d'un associé.
Gérant : Groupe Bleu Mercure SAS, sise 3, rue des Mimosas, 22190 Plérin.
La société sera immatriculée au RCS de Saint-Brieuc.

Pour avis.

LANNION-TRÉGO COMMUNAUTÉ

Modification n° 1 du PLU de Tréguier

ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 24/249 du 30 décembre 2024, le président de Lannion-Trégor Communauté a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la modification du Plan local d'Urbanisme (PLU) de Tréguier.
Objet, dates et durée de l'enquête publique : il est procédé à une enquête publique portant sur la modification n° 1 du PLU de Tréguier pour une durée de 33 jours consécutifs du lundi 3 février 2025 à 9 h 00 au vendredi 7 mars 2025 à 12 h 00.
Objet de la modification du PLU : la modification du PLU de Tréguier a pour objet l'évolution de zonage de la zone Ue à la zone Uc de la parcelle cadastrale AH 251 et la suppression des dispositions du règlement graphique caduques depuis l'approbation du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV). Le dossier soumis à enquête publique comprend les pièces prévues à l'article R.123-8 du Code de l'environnement : la notice de présentation, l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne et les avis des Personnes Publiques Associées.
Commissaire enquêtrice : Mme Sylvie Cabaret a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice par décision du 4 décembre 2024 du président du tribunal administratif de Rennes.
Lieux de l'enquête publique, consultation du dossier d'enquête publique, observations : le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de Tréguier, 1, boulevard Anatole-Le-Braz, 22220 Tréguier. Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commissaire enquêtrice, seront tenus à la disposition du public à partir du lundi 3 février 2025 à 9 h 00 en mairie de Tréguier aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : lundi et jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30, mardi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 18 h 30, mercredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.
Il est également disponible sur le site internet Lannion-Trégor Communauté :
www.lannion-tregor.com
Le public peut prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations : sur le registre d'enquête ; par courrier à l'attention de la commissaire enquêtrice à la mairie de Tréguier, 1, boulevard Anatole-Le-Braz, 22220 Tréguier (les courriers reçus seront annexés au registre d'enquête publique disponible en mairie) ; par voie électronique à l'attention de la commissaire enquêtrice avant la clôture de l'enquête publique à l'adresse suivante : pluih@lannion-tregor.com (les observations reçues par voie électronique seront mises en ligne sur le site internet de Lannion-Trégor Communauté : www.lannion-tregor.com).
Permanences de la commissaire enquêtrice : la commissaire enquêtrice sera présente à la mairie de Tréguier pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :
- mercredi 5 février 2025 de 9 h 30 à 12 h 30,
- lundi 17 février 2025 de 9 h 00 à 12 h 00
- et vendredi 28 février de 13 h 30 à 16 h 30.
Clôture de l'enquête : à l'expiration du délai de l'enquête, soit le vendredi 7 mars 2025 à 12 h 00, le registre d'enquête sera clos et signé par la commissaire enquêtrice. Après clôture de l'enquête, elle rencontrera, dans un délai de huit jours le président de Lannion-Trégor Communauté ou son représentant et lui remettra un procès-verbal de synthèse où seront consignées les observations écrites et orales. Le président de Lannion-Trégor Communauté disposera alors d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.
Rapport et conclusions : dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, la commissaire enquêtrice transmettra au président de Lannion-Trégor Communauté, ou son représentant, le dossier de l'enquête accompagné du registre, des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou non. Simultanément, elle transmettra une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif de Rennes. Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice sera déposée au siège de Lannion-Trégor Communauté à Lannion, en mairie de Tréguier et en sous-préfecture de Lannion pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice sera publiée sur le site internet : www.lannion-tregor.com pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
Autorité compétente : le projet de modification du PLU de Tréguier est conduit sous la maîtrise d'ouvrage de Lannion-Trégor Communauté. À l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté sera chargé d'adopter la modification du PLU dont le dossier sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice.
Toute information relative au projet et à l'organisation de l'enquête publique pourra être demandée auprès du service planification de Lannion-Trégor Communauté (au 02 96 05 09 00 ou par courriel à : pluih@lannion-tregor.com).
Mesures de publicité : un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête est publié, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans les journaux locaux ci-après désignés : "Le Télégramme" ; "Ouest France".
Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier d'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la 1ère insertion et au cours de l'enquête pour la 2e insertion.
Cet avis est publié par voie d'affiches au siège de Lannion-Trégor Communauté, à la mairie de Tréguier et en différents endroits de la commune. L'avis est également publié sur le site internet de Lannion-Trégor Communauté à l'adresse suivante :
www.lannion-tregor.com

LANNION-TREGOR COMMUNAUTE

Enquête publique relative à la modification n° 2 du PLU de Plestin-les-Grèves

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 24/250 du 30 décembre 2024, le Président de Lannion-Trégor Communauté a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la modification du Plan local d'urbanisme (PLU) de Plestin-les-Grèves.
Objet, dates et durée de l'enquête publique :
Il est procédé à une enquête publique portant sur la modification du PLU de Plestin-les-Grèves pour une durée de 33 jours consécutifs du lundi 3 février 2025 à 9 h 00 au vendredi 7 mars 2025 à 12 h 00.
Objet de la modification du PLU :
La modification du PLU de Plestin-les-Grèves a pour objet l'urbanisation de la zone à urbaniser (2AU) située sur le secteur de Kergado. Le dossier soumis à enquête publique comprend les pièces prévues à l'article R.123-8 du Code de l'environnement : la notice de présentation, l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne et les avis des Personnes Publiques Associées.
Commissaire enquêtrice :
Mme Sylvie Cabaret a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice par décision du 4 décembre 2024 du Président du tribunal administratif de Rennes.
Lieux de l'enquête publique - Consultation du dossier d'enquête publique - Observations :
Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de Plestin-les-Grèves, 1, place de la Mairie, 22310 Plestin-les-Grèves. Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commissaire enquêtrice, sont tenus à la disposition du public à partir du lundi 3 février 2025 à 9 h 00 en mairie de Plestin-les-Grèves aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : Lundi, mardi, mercredi, jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00 et vendredi, samedi de 8 h 30 à 12 h 00.
Il est également disponible sur le site internet Lannion-Trégor Communauté :
www.lannion-tregor.com
Le public peut prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations : sur le registre d'enquête ; par courrier à l'attention de la commissaire enquêtrice à la mairie de Plestin-les-Grèves, 1, place de la Mairie, 22310 Plestin-les-Grèves (les courriers reçus seront annexés au registre d'enquête publique disponible en mairie) ; par voie électronique à l'attention de la commissaire enquêtrice avant la clôture de l'enquête publique à l'adresse suivante :
pluih@lannion-tregor.com (les observations reçues par voie électronique seront mises en ligne sur le site internet de Lannion-Trégor Communauté : www.lannion-tregor.com).
Permanences de la commissaire enquêtrice :
La commissaire enquêtrice sera présente à la mairie de Plestin-les-Grèves pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes : jeudi 6 février 2025 de 14 h 00 à 17 h 00, samedi 15 février 2025 de 9 h 00 à 12 h 00, lundi 24 février 2025 de 14 h 00 à 17 h 00 et mercredi 5 mars 2025 de 9 h 00 à 12 h 00.
Clôture de l'enquête :
A l'expiration du délai de l'enquête, soit le vendredi 7 mars 2025 à 12 h 00, le registre d'enquête sera clos et signé par la commissaire enquêtrice. Après clôture de l'enquête, elle rencontrera, dans un délai de huit jours le Président de Lannion-Trégor Communauté ou son représentant et lui remettra un procès-verbal de synthèse où seront consignées les observations écrites et orales. Le Président de Lannion-Trégor Communauté disposera alors d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.
Rapport et conclusions :
Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, la commissaire enquêtrice transmettra au Président de Lannion-Trégor Communauté, ou son représentant, le dossier de l'enquête accompagné du registre, des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou non. Simultanément, elle transmettra une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal administratif de Rennes. Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice sera déposée au siège de Lannion-Trégor Communauté à Lannion, en mairie de Plestin-les-Grèves et en Sous-préfecture de Lannion pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice sera publiée sur le site internet :
www.lannion-tregor.com, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
Autorité compétente :
Le projet de modification du PLU de Plestin-les-Grèves est conduit sous la maîtrise d'ouvrage de Lannion-Trégor Communauté. A l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté sera chargé d'adopter la modification du PLU dont le dossier sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice.
Toute information relative au projet et à l'organisation de l'enquête publique pourra être demandée auprès du service planification de Lannion-Trégor Communauté (au 02 96 05 09 00 ou par courriel à : pluih@lannion-tregor.com).
Mesures de publicité :
Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête est publié, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans les journaux locaux ci-après désignés : «Le Télégramme» ; "Ouest-France".
Une copie des avis publiés dans la presse est annexée au dossier d'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la 1ère insertion et au cours de l'enquête pour la 2ème insertion.
Cet avis est publié par voie d'affiches au siège de Lannion-Trégor Communauté, à la mairie de Plestin-les-Grèves et en différents endroits de la commune. L'avis est également été publié sur le site internet de Lannion-Trégor Communauté à l'adresse suivante : www.lannion-tregor.com

Adjudications immobilières

Cabinet de la SCP ELGHOZI-GEANTY-GAUTIER PENNEC
Avocats inscrits au barreau de SAINT-BRIEUC
5, rue des Trente à SAINT-BRIEUC

et Cabinet de la SELARL QUESNEL DEMAY LE GALL GUINEAU OUAIRY-JALLAIS BOUCHER BEUCHER-FLAMENT
2E, allée Jacques Frimot, à RENNES

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Devant Madame, Monsieur le Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SAINT BRIEUC (22000), 2 boulevard Sévigné (annexe Palais de Justice)
Le mardi 18 mars 2025 à 14 h 00

Commune de **LANTIC** (22410), 17, rue Sous la Ville
UNE MAISON D'HABITATION (138,50 M2)

Divisée en deux parties, comprenant :
Partie Est (louée) :
- au rez-de-chaussée : pièce de vie - cuisine, WC, une chambre, une douche, petit local à usage de débarras en partie Est
- au premier étage : un palier, trois chambres, une salle de bains,
- combles au-dessus.

La partie Est est louée suivant bail en date du 31 décembre 2018 pour une durée de 3 ans du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021 tacitement reconductible moyennant un loyer mensuel de 560 euros hors charges.
Partie Ouest : la partie Ouest anciennement à usage de garage a été transformée en logement et est utilisée à titre privatif par le propriétaire :
- pièce de vie, cuisine, dégagement, WC, salle d'eau,
- à l'étage : mezzanine et palier au-dessus.

Petit chalet et bâtiment annexe.
Terrain autour.
La partie Nord du terrain en nature de pâture est louée.
Le tout figurant au cadastre de ladite commune section ZI n° 10, pour une contenance de 52 a 02 ca.

Mise à prix : 60 000 euros
(Soixante mille euros)
Enchères par ministère d'avocat inscrit au barreau de Saint-Brieuc.

Pour la SELARL
QUESNEL DEMAY
LE GALLGUINEAU
OUAIRY-JALLAIS
BOUCHER
BEUCHER-FLAMENT
Me Carole
LE GALLGUINEAU

Visites prévues le mardi 4 mars 2025 de 14 h 30 à 15 h 30 (sur place et sans rendez-vous) pour tous renseignements s'adresser à :
1. au greffe du juge de l'exécution du tribunal judiciaire de Saint-Brieuc, où le cahier des conditions de vente est déposé et peut être consulté,
2. et auprès de la Selarl d'avocats Quesnel Demay Le Gall-Guineau, Ouairy-Jallais Boucher Beucher Flament, poursuivant la vente,
- site internet : https://www.lexouest.fr

Décisions du tribunal des activités économiques de Saint-Brieuc

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE SAINT-BRIEUC

Par jugement du 29 janvier 2025, le Tribunal des Activités Économiques a prononcé la conversion en liquidation judiciaire simplifiée avec poursuite d'activité, jusqu'au 3 février 2025 de Armor Enseigne Création (SARL), RCS Saint-Brieuc 517 485 793, zone artisanale des Quatre Voies, 22170 Plélo. Activité : enseignes lumineuses. Mandataire liquidateur : Selarl TCA (Me François Tremelot), 5, place Dugueuslin, 22000 Saint-Brieuc.

Le Greffier
SELARL PATY-TEPHO.

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE SAINT-BRIEUC

Par jugement du 29 janvier 2025 le Tribunal des Activités Économiques a prononcé la conversion en liquidation judiciaire de M. Degalet Julien (Entrepreneur Individuel), RCS Saint-Brieuc 853 245 116, 4, rue de la Madeleine, 22210 La Chèze. Activité : travaux de couverture par éléments. Mandataire liquidateur : Selarl Praxis (Me Bruno David), immeuble Le Sequoia, 45, rue Lafayette, BP 4240, 22042 Saint-Brieuc cedex 2.

Le Greffier
SELARL PATY-TEPHO.

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE SAINT-BRIEUC

Par jugement du 29 janvier 2025 le Tribunal des Activités Économiques a prononcé la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de :Amzer Zo ! (SARL), RCS Saint-Brieuc 908 478 134, 11, rue du Parc, 22370 Pléneuf-Val-André. Activité : restaurant. Mandataire liquidateur : Selarl Praxis (Me Bruno David), immeuble Le Sequoia, 5, rue Lafayette, BP 4240, 22042 Saint-Brieuc cedex 2.

Le Greffier
SELARL PATY-TEPHO.

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE SAINT-BRIEUC

Par jugement du 29 janvier 2025, le Tribunal des Activités Économiques a prononcé la liquidation judiciaire simplifiée sur résolution du plan de El Barrio (SARL), anciennement SARL Bat 22, RCS Saint-Brieuc 847 990 306, 7, rue Jean-François-Champollion, ZA de Keradrivin Bihan, 22300 Lannion. Activité : restauration bar. A désigné : mandataire liquidateur : Selarl Praxis (Me Bruno David), immeuble Le Sequoia, 45, rue Lafayette, BP 4240, 22042 Saint-Brieuc cedex 2. A fixé au 1er juillet 2024 la date de cessation des paiements.
Les créanciers ont un délai de deux mois à compter de la parution au Bodacc pour produire leurs créances entre les mains du mandataire susvisé ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du Code de commerce.

Le Greffier
SELARL PATY-TEPHO.

Autres légales

EXTRAITS D'UNE REQUETE EN DÉCLARATION D'ABSENCE

Par requête en date du 3 décembre 2024, visée par le Procureur de la République, il est demandé au tribunal judiciaire de Quimper, de déclarer l'absence de Martine Fitamant née le 19 janvier 1958 à Saint-Breuc (Côtes-d'Armor), fille de Jean-Marie Fitamant et Cécile Gouez, son épouse, ayant demeurée : 5, rue François-Villon à Pont-de-Buis-lès-Quimerch (Finistère) qui n'a pas reparu à son domicile ni donné de ses nouvelles depuis le 13 mai 2006.

Le 7 janvier 2025
P/le Procureur de la République
Clément JOUEN
Substitut placé.

DON DU SANG

- Répondez aux appels des Centres de transfusion.
- Renseignez-vous auprès des associations de donneurs de sang.
- Chaque jour, il faut des centaines de donneurs de sang pour aider la médecine à sauver des vies en danger.

Notre publication adhère à

ARPP

dont elle suit les recommandations

Les remarques concernant une publicité parue dans notre publication sont à adresser au

ARPP
autorité de régulation professionnelle de la publicité
23 rue Auguste Vacquerie
75116 Paris
www.arpp-pub.org

Les remarques concernant les petites annonces classées sont à adresser directement au journal

Avis administratifs

AVIS AU PUBLIC

Par arrêté préfectoral du 27 janvier 2025, une consultation du public est ouverte du 21 février 2025 au 21 mars 2025 à la mairie de Lannebert sur la demande présentée par la SCEA du Parc Fleur pour l'élevage porcin exploité lieudit «1, Kergaff» à Lannebert.
Pendant la consultation, les pièces du projet sont disponibles à la mairie de Lannebert et consultables sur le site :
www.cotes-darmor.gouv.fr
Durant les heures d'ouverture de la mairie, les tiers intéressés pourront prendre connaissance du dossier et formuler leurs observations sur le registre ouvert à cet effet ou adresser toute correspondance au préfet (Direction départementale de la protection des populations) ou le cas échéant par voie électronique :
ddpp-envi@cotes-darmor.gouv.fr
avant la fin de la consultation.

ouest france

SOCIETE OUEST-FRANCE,
S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 300 000 €.

Siège social :
10, rue du Breil - 35000 RENNES.
Tél. 02 99 32 60 00
www.ouest-france.fr

Rédaction de Paris :
91, rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris. Tél. 01 44 71 80 00.

Fondateur : M. Paul Hutin Desgrées.
Cofondateur : M. François Desgrées du Loû.
Fondateur de l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste :
M. François Régis Hutin.

Directeur de la publication :
M. François-Xavier Lefranc.

Rédacteurs en chef :
M. Philippe Boissonnat,
Mme Laetitia Greffié,
M. Sébastien Grosmaître.

Membres du Directoire :
MM. François-Xavier Lefranc, Président,
Fabrice Bazard, Directeur Général,
Mme Maud Lévrier, M. Olivier Porte.

Membres du Conseil de Surveillance :
MM. David Guiraud, Président,
Mmes Christine Blanc-Patin, Vice-Présidente
Valérie Cotterear, Elsa Da Costa,
Annabel Desgrées du Loû,
Laurence Méhaignerie,
MM. Pierre Charpentier, Denis Boissard,
Thierry Maillard.
SIPA représentée par M. Benoît Le Goaziou,
Association Ouest-France Solidarité représentée par M. Paul Hutin.

Principale associée : SIPA
(Société d'investissements et de participations).
SIPA est contrôlée par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste, association loi 1901, dont le Conseil d'Administration est composé de
MM. David Guiraud, Président; Bertrand Badré, Olivier Bonsart, Denis Boissard, Christophe Hutin, Benoît Le Goaziou, François Le Goaziou, Gabriel Petitpont, Mmes Christine Blanc Patin, Annabel Desgrées du Loû, Laurence Méhaignerie, Dominique Quinio, Marie-Trinité Touffet.

Abonnement
Retrouvez nos offres sur abo.ouest-france.fr
Tarif 1 an : 448 €

Une question sur votre abonnement ?
Nos conseillers sont à votre écoute du lundi au vendredi de 8h à 18h
au 02 99 32 66 66 (appel non surtaxé).
Vous pouvez aussi gérer votre abonnement sur moncompte.ouest-france.fr

Publicité extralocale : 366 SAS
Tél. 01 80 48 93 66. www.366.fr

Publicité locale :
Additi média,
tél. 02 19 29 04 27. additimedia.fr

ARPP ACPM

Commission paritaire n° 0625 C 86666
N° ISSN : 0999-2138.

Impression : Ouest-France, 10, rue du Breil, 35051 Rennes cedex 9.
Parc d'activité de Tournebride, 44118 La Chevrolière.

Imprimé sur du papier produit en France, Suisse, Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni.
Taux moyen de fibres recyclées : 98,4 %.
Eutrophisation : 0.006 kg/tonne.

PEFC

Tirage du mercredi 5 février 2025 :
452 495

Certifié PEFC - PEFC/10-31-3502

Infogreffe.fr : un accès direct aux informations des Greffes des Tribunaux de Commerce

L'INFORMATION LÉGALE SUR LES ENTREPRISES

infogreffe
Les Greffes des Tribunaux de Commerce

Greffe du Tribunal des activités économiques de Saint-Brieuc

Découvrez les nouveautés des
Editions OUEST-FRANCE
Beaux-livres • Maison décoration • Tourisme • Histoire
Cuisine • Loisirs créatifs • Pratique • Nature • Jeunesse
www.editionsouestfrance.fr